



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0306

OBJET : **Dissolution du SIVU de Montmélian : transfert des résultats de la commune de Chapareillan**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 69
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 5
Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
31/12/2020
et affichage le
31/12/2020
Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2019-35 des préfetures de l'Isère et de Savoie portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'assainissement du Pays de Montmélian, et constatant les résultats de clôture suivants :

Communes	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Chapareillan	49 685.09 €	43 333.01 €	93 018.10 €
Porte de Savoie	81 237.88 €	70 851.89 €	152 089.77 €
Arbin	19 497.09 €	17 004.46 €	36 501.55 €
Chignin	32 495.16 €	28 340.75 €	60 835.91 €
Montmélian	103 042.12 €	89 868.55 €	192 910.67 €
Myans	25 996.12 €	22 672.61 €	48 668.73 €
Apremont	12 998.06 €	11 336.30 €	24 334.36 €
Total	324 951.52 €	283 407.57 €	608 359.09 €

Vu le transfert automatique aux communes membres des résultats constatés à la dissolution, Vu la délibération de la commune de Chapareillan en date du 08 octobre 2020 approuvant le transfert à la communauté de communes des résultats constatés,

Monsieur le Président propose de reprendre, au sein du budget autonome « Assainissement en gestion directe » les résultats suivants :

- **section de fonctionnement : + 49 685.09 €**
- **section d'investissement : + 43 333.01 €**
-

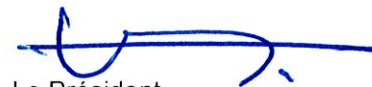
entraînant la décision modificative suivante :

Article/Gestionnaire/Analytique	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002/DIV/NA Résultat de fonctionnement		49 685.09€		
611/ASSAINT/ASSDIV Sous-traitance générale	49 685.09€			
001/DIV/NA Solde d'exécution section investissement				43 333.01€
21532/ASSAINT/TVXDEA Réseaux d'assainissement			43 333.01€	
TOTAL	49 685.09€	49 685.09€	43 333.01€	43 333.01€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE